



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 16 mai 2012

Monsieur Laurent Fabius
Ministre des affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Le syndicat CFDT-MAE tient à vous féliciter dès à présent pour votre nomination à la tête du ministère et souhaite pouvoir vous rencontrer, dès que votre agenda le permettra, afin d'évoquer les questions sur les personnels et les missions qui nous paraissent les plus urgentes :

- . arrêt du démantèlement du MAE, maintien de l'universalité du réseau avec mise en adéquation des moyens humains et budgétaires nécessaires à son fonctionnement,*
- . réaffirmation de l'importance du réseau culturel et de coopération piloté par le MAE,*
- . consolidation du réseau consulaire et retour de la mission « visas » au sein du MAE,*
- . politique du personnel orientée prioritairement vers les corps de catégorie C et les recrutés locaux, mise en œuvre de bonne foi de la loi sur la résorption de la précarité, abandon de la politique de primes aux mérites, impulsion nouvelle au dialogue social, prévention des risques psycho-sociaux, sauvetage de l'action sociale au bénéfice des personnels les plus fragiles...*

Nous espérons trouver auprès de vous une écoute et des initiatives pour défendre le Département, dont il faut bien reconnaître qu'elles lui ont souvent fait défaut ces dernières années.

Dans l'immédiat, nous souhaitons que l'accent soit mis, comme le Président de la République l'a si justement rappelé dans son discours de prise de fonctions, sur l'esprit de justice qui doit désormais impérativement guider les nominations.

La nomination, contestable et que nous contestons, de Monsieur Damien Loras, la veille du second tour de l'élection présidentielle, au poste d'ambassadeur en Thaïlande, constitue à cet égard un dossier emblématique qui ne va pas manquer de concentrer l'attention de nombreux agents du Département et, sans doute, d'autres sphères.

La CFDT-MAE considère en effet que l'intéressé ne remplit pas une condition essentielle et légalement incontournable, à l'exercice des responsabilités d'un ambassadeur, à savoir celle d'avoir au préalable exercé des fonctions d'encadrement.



Nous avons en conséquence formé, ce lundi 14 mai, un recours en annulation contre cette décision devant le Conseil d'Etat, assorti d'une demande de référé - suspension.

Il nous apparaît indispensable que le juge puisse se prononcer au stade du référé dans un contexte le plus serein possible, qu'il conviendrait de ne pas rendre plus complexe par une prise de fonction précipitée de M. Loras. C'est la raison pour laquelle la CFDT-MAE souhaite appeler votre attention sur le fait qu'il n'y aurait que des avantages à inviter l'intéressé à ne pas rejoindre son poste avant que le Conseil d'Etat n'ait statué sur la demande de référé déposée contre cette nomination.

Nous sommes convaincus que cette demande, qui en l'état sauvegarde les intérêts de la défense du ministère sans porter atteinte aux droits de M. Loras, saura retenir votre attention et répondre à l'esprit de justice et d'éthique qui anime désormais l'esprit et l'action des pouvoirs publics.

La CFDT-MAE saisit cette occasion pour vous souhaiter le plus grand succès dans votre direction du ministère et, dans l'attente de vous rencontrer prochainement, vous prie d'agréer l'expression de son plus profond respect.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE,

Le secrétaire général



Thierry Duboc

Cqué : CABMAE, SG, DGAM, DRH, RH1D, SAJI